



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brest, le 5 juin 2019

## Stratégie pour la mer et le littoral Nord Atlantique – Manche Ouest : le conseil maritime de façade donne un avis favorable

**Les acteurs de la mer et du littoral Nord Atlantique – Manche Ouest, réunis au sein du conseil maritime de façade, ont émis un avis favorable et des recommandations sur la stratégie de façade maritime. Ce moment constitue une étape importante dans l'application de la politique maritime intégrée.**

La façade Nord Atlantique – Manche Ouest comprend les côtes des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire et les espaces maritimes adjacents jusqu'à 200 milles (370 km) au large. Elle se caractérise à la fois par des écosystèmes riches et variés, par l'attractivité de son littoral et par l'importance de ses activités maritimes qui la placent au premier rang sur de nombreux sujets. Réussir à reconquérir et préserver le bon état écologique de ce milieu en permettant un développement durable et respectueux des équilibres naturels, économiques et sociaux est un enjeu complexe. Seule une gestion intégrée, coordonnée avec les politiques menées à terre et impliquant l'ensemble des acteurs de la façade et du bassin Loire-Bretagne, permettra de relever ce défi.

La stratégie de façade maritime a pour objectif l'atteinte du bon état écologique des écosystèmes marins et d'organiser les usages pour permettre le développement des activités dans le cadre de la croissance bleue. Co-construite avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire, cette stratégie met en œuvre et décline, à l'échelle de la façade, la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Cette co-construction est indispensable à la poursuite des objectifs environnementaux aussi ambitieux soient-ils.

Le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfets coordonnateurs de façade, saluent la mobilisation des membres du conseil maritime de façade tout au long de l'élaboration de la stratégie. Le préfet des Pays-de-la-Loire Claude d'HARCOURT rappelle que « le dialogue entre les acteurs a été constant et constructif. Il a permis de dépasser des intérêts parfois divergents pour aboutir à une vision collective et prospective, à horizon 2030, matérialisée par une carte des vocations de l'espace maritime ».

«Grâce à la mobilisation des membres du conseil maritime de façade, nous avons pu relever le défi que représente le caractère inédit et ambitieux de cette stratégie, qui intègre des enjeux environnementaux, socio-économiques et sociaux, en mer, sur le littoral et les îles » souligne le préfet maritime Jean-Louis LOZIER.

L'avis du conseil maritime de façade s'inscrit dans cette perspective et dans le cadre de la consultation du public et des instances sur le projet de stratégie de façade maritime. La stratégie sera enrichie de ces contributions avant d'être formellement adoptée, en septembre 2019 par les préfets coordonnateurs. Elle sera complétée, en 2020 et 2021, par un plan d'actions et un dispositif de suivi. Cet ensemble deviendra le document stratégique de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest, révisable tous les 6 ans.

La stratégie de façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest est consultable sur :  
[www.merlittoral2030.gouv.fr](http://www.merlittoral2030.gouv.fr)

### Préfecture maritime de l'Atlantique

Service de communication régionale – Tél. : 06 82 28 21  
06 – [ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr)

### Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515 44 035 NANTES  
Service de la communication interministérielle  
02 40 41 20 91 / 92  
[pref-comcommunication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-comcommunication@loire-atlantique.gouv.fr)  
[www.pays-de-la-loire.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.gouv.fr)



Préfet des Pays de la Loire,  
préfet de la Loire-Atlantique